Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20260706-DELIB20260705-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2026

Le six juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire

Etaient présents : – Mmes DE LA VILLEON Laure - JANVIER Cécile (adjointes) – Ms ALIX Jean-Luc (Adjoint)- Mmes GUGUIN Anna - POLET Valérie – LETELLIER Elise – GUILLOU Jeanne-Marie – LEGENDRE Adeline - Ms LEVALLOIS Georges – CLARISSE Cyrille - SEVIN Antoine.

Absents excusés : SIMON Ludovic, M. FRISON LECERF Éric

Absents : QUENTEL-DELALANDE Céline

Procurations : SIMON Ludovic a donné procuration à ALIX Jean-Luc
M.FRISON LECERF Éric a donné procuration JANVIER Cécile

Secrétaire de séance : Valérie POLLET

Date de la convocation : 30/06/2026

DELIB20260605

DEPENSES IMPUTEES AU COMPTE 623

Conformément à l'article D.1617-19 du code général des collectivités territoriales, il est nécessaire de délibérer afin de déterminer les caractéristiques des dépenses à imputer au comte 6232 (623 pour la M57 abrégée).

Détail des dépenses concernées :

- Les temps mémoriels (cérémonies commémoratives)
- Les temps institutionnels
- Animations socio culturelles
- Animations économiques

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Pascal PINAULT

MAIRIE 35630 LA CHAPELLE CHAUSSEE R.F.